

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 684

présenté par  
M. Matras

-----

### ARTICLE 20

I. – À l’alinéa 15, supprimer les mots :

« les sapeurs-pompiers volontaires, ».

II. –En conséquence, compléter le même alinéa 15 par les mots :

« , les sapeurs-pompiers volontaires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.